

Organisme désigné par
le ministère chargé de l'industrie
par arrêté du 22 août 2001

DDC/22/F050204-D1

Répartiteur de frais de chauffage CLORIUS
types EXEMPER, C8 et CL7

Le présent certificat est prononcé en application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure, du décret n° 91-999 du 30 septembre 1991 modifiant le code de la construction et de l'habitation et relatif à la répartition des frais de chauffage dans les immeubles collectifs, et de l'arrêté du 8 février 1982 fixant les dispositions relatives aux évaporateurs-répartiteurs de frais de chauffage.

FABRICANTS :

Pour les répartiteurs de frais de chauffage type EXEMPER :

ISTA GmbH – Grugaplatz 4 – 45131 ESSEN – Allemagne.

Pour les répartiteurs de frais de chauffage type C8 et CL7 :

CLORIUS France S.A.S. – L'Orée d'Ecully – 5/7 chemin de la Forestière – F69130 ECULLY – France.

DEMANDEUR :

CLORIUS France S.A.S. – L'Orée d'Ecully – 5/7 chemin de la Forestière – F69130 ECULLY – France.

OBJET :

Le présent certificat transfère le bénéfice des décisions accordées à la société VITERRA ENERGY SERVICES S.A.S. par les décisions d'approbation de modèle :

- § n° 98.00.592.004.1 du 12 octobre 1998 relative au répartiteur de frais de chauffage évaporateur type EXEMPER,
- § n° 98.00.592.003.1 du 28 juillet 1998 et n° 00.00.592.002.1 du 4 décembre 2000 relatives au répartiteur de frais de chauffage évaporateur type C8,
- § n° 98.00.592.002.1 du 28 juillet 1998 et n° 00.00.592.003.1 du 4 décembre 2000 relatives au répartiteur de frais de chauffage évaporateur type CL7,

à la société CLORIUS France S.A.S.

CARACTERISTIQUES :

Les caractéristiques des répartiteurs de frais de chauffage types EXEMPER, C8 et CL7 sont inchangées, à l'exception des inscriptions réglementaires.

SCELLEMENTS :

Les dispositifs de scellements des répartiteurs de frais de chauffage CLORIUS types EXEMPER, C8 et CL7 sont inchangées.

Les scellements portent la marque de la raison sociale du fabricant ou de l'installateur.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

La marque d'examen de type est identique à celle des certificats précités.

La raison sociale devient : CLORIUS.

Les autres inscriptions réglementaires sont inchangées.

DEPOT DE MODELE :

La documentation relative à ce dossier est déposée au Laboratoire national de métrologie et d'essais (LNE) sous la référence DDC/22/F050204-D1, chez les fabricants et chez le demandeur.

VALIDITE :

Le présent certificat est valable jusqu'à la date d'échéance des certificats précités.

Pour le Directeur Général,

Laurence DAGALLIER
Directrice Développement et Certification